

Diocèse de Matadi <u>L'Evêque</u>

DECRET EPISCOPAL N°010/DNM/EVMAT/2019 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER RESIDENT ATTACHE A LA COORDINATION DES ECOLES CONVENTIONNES CATHOLIQUES

Daniel NLANDU MAYI, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, Evêque de Matadi ;

Considérant la nécessité impérieuse de procéder à certaines nominations dans le diocèse de Matadi ;

En vertu du Canon 381;

Après avoir consulté des personnes avisées ;

DECRETE:

Article 1: Est nommé **Conseiller résident** à la Coordination des Ecoles Conventionnées catholiques et Vicaire dominical avec résidence à la Paroisse Sainte Bernadette/Soyo à Matadi : Monsieur l'Abbé Albert MAKUBAMA.

Article 2 : Ce Décret entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Matadi le 10 septembre 2019.

+Daniel NLANDU MAYI Evêque de Matadi

Contresigné par le Secrétaire-Chancelier Abbé Parfait BUMBA PHONGI